

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6834
27 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 26 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 11 octobre par le représentant permanent de l'Inde (S/6775) et de vous communiquer ci-joint copie d'une note, adressée par le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement pakistanais à Karachi au Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan, qui rejette la protestation du Haut Commissariat de l'Inde comme une tentative sinistre pour masquer les indignités et les mesures vexatoires que le personnel et les locaux du Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi ont subies de la part des autorités indiennes, en violation flagrante des règles de conduite diplomatique généralement observées par les nations civilisées.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Syed Amjad ALI

Ministère des affaires étrangères
Karachi

Le 13 octobre 1965

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments au Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan et attire son attention sur la note du Haut Commissariat No HC-X/1, en date du 28 septembre 1965, protestant contre ce qu'il appelle les "violations outrageantes de ses droits diplomatiques". Lors de son entrevue avec le Haut Commissaire de l'Inde, le 2 octobre 1965, le Secrétaire aux affaires étrangères l'a informé que le Gouvernement pakistanais rejetait cette protestation basée sur des allégations absolument infondées.

2. Il apparaît maintenant que cette protestation indienne injustifiée est une tentative sinistre pour masquer les indignités et les mesures vexatoires auxquelles les autorités indiennes ont soumis le personnel et les locaux du Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi, en violation flagrante des règles de conduite diplomatique généralement observées par les nations civilisées. Selon les rapports que nous avons reçus, le Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi a été à maintes reprises en butte aux excès des autorités policières locales, qui ont, sans discontinuer, commis des actes vexatoires à l'encontre du Haut Commissariat.

3. Au mépris total de la convention et des usages internationaux en vigueur, le Haut Commissaire du Pakistan a été, par un ordre verbal, consignés dans sa résidence, pendant la première semaine de septembre. Les autorités indiennes se sont déclarées disposées à le laisser se déplacer, mais uniquement pour se rendre à son bureau, et à condition que des gardes indiens armés prennent place dans sa voiture. Comme le Haut Commissaire, en sa qualité de représentant de l'Etat souverain du Pakistan, ne pouvait tolérer un tel manque de respect ni une telle atteinte à son immunité, il a décidé de s'abstenir de sortir de sa résidence et a été ainsi pratiquement réduit à la condition de prisonnier. Etant donné que ses lignes téléphoniques avaient été coupées, il n'était pas en mesure d'entrer en contact avec son bureau ou de s'acquitter d'aucune de ses fonctions.

4. Les serviteurs locaux du Haut Commissariat, qui arrivaient de l'extérieur, ont été soumis à des mesures vexatoires et d'intimidation, et finalement chassés par la police. Les domestiques, qui habitaient dans la résidence du Haut

/...

Commissaire, se sont vu refuser le droit de sortir. Ceci a entraîné de très dures épreuves pour ceux qui vivaient dans la résidence du Haut Commissaire, y compris sa petite-fille âgée de deux ans et demi, qui a dû se passer de lait pendant un jour entier. Les gardes, postés à l'extérieur de la résidence du Haut Commissaire, n'ont même pas eu la courtoisie ni l'amabilité de permettre à quelqu'un de traverser la rue pour chercher une bouteille de lait.

5. L'ordre a été donné à tous les fonctionnaires et à tous les membres du personnel pakistanais de gagner, dans un délai très court, les locaux du Haut Commissariat du Pakistan. On a alors constaté que plus de 700 personnes se trouvaient dans l'enceinte du Haut Commissariat du Pakistan, qui avait cessé d'être un bureau pour devenir un camp de concentration.

6. Le courant et la force électriques ont été coupés et la résidence du Haut Commissaire ainsi que le Haut Commissariat du Pakistan ont été plongés dans l'obscurité chaque soir. Le Haut Commissaire, sa famille et les autres ont passé plusieurs nuits d'été étouffantes sans dormir.

7. En violation flagrante du principe universellement reconnu de l'inviolabilité des locaux diplomatiques, la police indienne armée s'est emparée, le 14 septembre, des entrées principale et latérale du Haut Commissariat du Pakistan et les ont fermées à clef. Ces entrées ont été ensuite bloquées et obstruées par des voitures en stationnement et par de lourds pavés.

8. De même, les résidences des fonctionnaires diplomatiques pakistanais à New Delhi ont été violées à plusieurs reprises. Le 13 septembre, l'Attaché militaire du Haut Commissariat du Pakistan a reçu d'un sous-inspecteur de police l'ordre de ne pas quitter son domicile, y étant assigné à résidence. Les gardes policiers armés sont alors entrés dans la maison de l'Attaché militaire et se sont installés dans les lieux.

9. De la même façon, la police armée a fait irruption dans la résidence de l'Attaché naval. La police, prétendant agir sur l'ordre du DIG (Inspecteur général adjoint de police), a fermé à clef les entrées sur le côté de la maison et derrière la maison. Des violations analogues ont été commises à l'encontre de la résidence des fonctionnaires subalternes du Haut Commissariat du Pakistan.

10. Les gardes de la police, soi-disant là pour protéger les fonctionnaires et le personnel pakistanais, ont été la source de mesures vexatoires constantes et

/...

délibérées. Ils n'ont permis aucun contact avec le monde extérieur ni aucune rencontre entre les fonctionnaires pakistanais. Les gardes de la police indienne ont chassé les livreurs qui venaient apporter les vivres essentiels aux quelque 700 personnes confinées dans le Haut Commissariat du Pakistan.

11. Les excès, commis par les autorités indiennes contre les fonctionnaires et le personnel du Haut Commissariat du Pakistan, ont atteint leur comble, quand le personnel chargé des travaux d'entretien et sanitaires élémentaires s'est vu refuser le droit de faire son travail. Plus de 700 personnes, entassées dans les locaux, ont vu leur santé exposée à de sérieux dangers. Les épreuves subies par ces personnes dépassent l'imagination.

12. Le Haut Commissariat du Pakistan s'est vu refuser tout soin médical. Un malade de la diphtérie a dû être envoyé d'urgence à l'hôpital, mais son départ a été retardé d'environ une heure et demi par la police armée, stationnée à l'extérieur de la Chancellerie. A plusieurs reprises, le médecin attaché au Haut Commissariat a essayé de sortir pour acheter des médicaments indispensables, mais il s'est vu interdire le passage par la police armée, qui a prétendu que tout le monde était assigné à résidence.

13. Les autorités policières ont continué d'intimider et de soumettre à des mesures vexatoires les membres du Haut Commissariat. La police a usé à maintes reprises d'un langage injurieux, obscène et incivil.

14. Ce qui précède n'est qu'un aperçu du traitement auquel ont été soumis les fonctionnaires et le personnel du Haut Commissariat pakistanais par les autorités indiennes, en violation flagrante et répétée du droit international et des usages diplomatiques observés entre nations civilisées.

15. Le Gouvernement indien a montré un mépris total des convenances diplomatiques et des obligations que lui impose le droit international. On se rappellera que, selon le Gouvernement indien lui-même, son pays n'est pas en guerre avec le Pakistan, et le personnel et les locaux du Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi auraient dû par conséquent jouir, pleinement et sans obstacle, des privilèges et facilités diplomatiques. Il est également inconcevable que ces excès aient pu être commis à l'insu ou sans la connivence du Gouvernement indien. Le Gouvernement pakistanais tient donc le Gouvernement indien pour entièrement

responsable des violations outrageantes des droits et privilèges diplomatiques bien établis, et demande des excuses complètes et immédiates au Gouvernement indien, ainsi que l'assurance que de tels excès ne se reproduiront plus. Le Gouvernement pakistanais se réserve le droit de revenir sur ce sujet, quand il aura reçu des détails plus complets.

16. Le Ministère saisit cette occasion de renouveler au Haut Commissariat les assurances de sa très haute considération.

Le Haut Commissariat de l'Inde
au Pakistan
Karachi

